

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 mars 2025 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2025 03 17-19- RESSOURCES HUMAINES - Création  
d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement  
saisonnier d'activité au sein des services communaux**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 01/03/2025
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>25</b>	Affichage de la convocation : 05/03/2025
Pouvoirs :	<b>7</b>	
Votants :	<b>32</b>	Affichage du compte rendu : 20/03/2025
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivée à la délibération n° 2), Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne Lanson Mme Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane Gillet. M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal, qu'il est nécessaire de renforcer de manière saisonnière l'équipe technique et notamment le service des espaces verts à compter du 05 mai 2025 afin d'assurer l'entretien des espaces verts et de renforcer l'équipe déjà en place. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il propose au conseil municipal la création des emplois non permanents comme suit :

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Quotité de travail</b>	<b>Nombre</b>	<b>Durée maximum</b>
Adjoint technique	Temps complet	3 postes	6 mois

Vu l'article L332-23 du code général de la fonction publique,

Vu le code de la fonction publique,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**  
**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour**  
**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**DÉCIDE** de la création de 3 emplois non permanents à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions précédemment exposées à compter du 05 mai 2025 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois maximum sur la période de mai à novembre ;

**DIT QUE** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget 2025 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

21.03.2025

et de la publication en mairie le

21.03.2025

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

